

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 20 mai 2015

Président	:	M. Emmanuel GÉTAZ
Secrétaires	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	Mme Bibiana STREICHER
		M. Julien KUNDERT
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 20 mai 2015 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2015

2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de Mme Diansari Tschopp (ML) démissionnaire.

3 Communications du Bureau

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Nomination

- 6.1 Nombre de membres de la CCO selon nouveau règlement du CC : discussion et vote ;
- 6.2 Election des nouveaux membres de la CCO ;
- 6.3 Désignation des membres de la commission chargée d'examiner l'avant-projet de révision des statuts du SIGE (nouvelle procédure prévue selon l'article 113 de la Loi sur les Communes, avec consultation des conseils communaux et des municipalités par l'organisme intercommunal, au stade de l'avant-projet ; séance intercommunale d'information prévue le jeudi 28 mai 2015 à 18h. 30 à Vevey).

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Rapports des commissions :

- 8.1 sur le préavis No 13/2015 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux (Rapp : M. Tal Luder) ;
- 8.2 sur le préavis No 14/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire (Rapp : M. Christian Bécherraz).

9 Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 18/2015 relatif aux comptes communaux 2014 (date de la CoFin : le mercredi 13 mai 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 9.2 No 19/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.- au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert, EPSMO Montreux-Ouest (date de la commission : le mercredi 3 juin 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 9.3 No 21/2015 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Corsaz » (date de la commission : le mardi 26 mai 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

10 Rapport-préavis de la Municipalité

- 10.1 No 20/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat « Branché sur le futur » de M. le Conseiller communal Yves-Laurent KUNDERT, pris en considération le 11 décembre 2013 (date de la commission : le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

11 Rapport de la Municipalité

- 11.1 No 12/2015 sur la gestion communale durant l'année 2014 (date de la séance de la commission de gestion : le mardi 2 juin 2014 à 18 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) (document sur le site Internet).

12 Développement d'un postulat

- 12.1 Postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux ».

13 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

14 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Emmanuel Gétaz débute la séance en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à l'Aula de Montreux-Est pour cette séance du Conseil communal de Montreux.

Bienvenue à la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats.

Je tiens également à remercier de leur présence le public et les représentants des médias, qui manifestent ainsi l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.

Vous avez acquis, lors du dernier Conseil une certaine pratique de la technique utilisée pour nos séances. Néanmoins, si vous avez un doute, ou une question, n'hésitez pas à vous manifester, il est parfaitement normal qu'il faille éventuellement rappeler quelques règles du fonctionnement de la technologie mise à notre disposition.

Permettez-moi, dans ce préambule, de prendre quelques minutes pour vous informer de la manière dont se déroulera la dernière séance de l'année législative, le 17 juin prochain, suivie d'un repas aux Avants. Il y avait déjà un courrier dans l'enveloppe, mais je prends quelques minutes pour préciser les choses.

La séance du 17 juin débutera à 18h00 ici-même. Après avoir épuisé l'ordre du jour, en espérant n'être pas nous-mêmes épuisés, nous nous rendrons aux Avants pour le traditionnel repas de fin d'année législative, qui sera aussi l'occasion de célébrer l'élection de notre nouveau président, du vice-président et de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président.

Ce repas consistera en une raclette, qui sera servie sous la tente du Cross du Cubly, lequel aura lieu le dimanche suivant. Vous aurez ainsi la possibilité de vous vivifier à l'air pur des Avants, mais aussi de découvrir, par groupe, le projet de réouverture de la gare des Avants, sous la conduite experte de quelques membres du comité de la SIA.

Et puis, nous bénéficierons de la présentation du Cross du Cubly par un membre de l'organisation de cette course de montagne qui prend de l'essor.

Afin d'organiser au mieux le repas et les transports pour monter aux Avants et en redescendre en fin de soirée, je fais circuler durant cette séance du Conseil une liste nominale, en vous priant d'indiquer si vous désirez :

- participer au repas
- bénéficier du transport par bus pour monter et par le MOB pour redescendre (dernière descente à minuit dix)
- vous déplacer en voiture
- si vous souffrez d'une allergie au fromage (cela arrive, même à des Suisses !) et qu'il vous faut une autre proposition de repas.

Sur cette liste qui va circuler, veuillez répondre dans chaque colonne par oui ou non. Il s'agit d'une liste nominative, par ordre alphabétique.

Concernant les horaires du MOB, vous avez trois possibilités pour redescendre soit à 22h28, 23h20 et la dernière à minuit dix. Si vous avez une voiture, essayez d'organiser du covoiturage si vous le pouvez, c'est utile et écologique.

Je vous remercie de votre collaboration et je me réjouis de vous accueillir aux Avants. »

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 33 et 35 de notre Règlement.

Présence :

78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mme Susanne Lauber Fürst, MM. Michel Bongard, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, Christian Gagnat, Angelo Giuliano, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Nick Miller, Pierre-Yves Nussbaum, Bernard Schmid, Heinz Schoeneich, Christian Vernier, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Marcel Muggli, Sassenithiran Vairavanathar.

M. le Président déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Charlotte Chevallier pour son excellent travail, qu'elle a dû effectuer dans un temps record, étant donné le peu de temps disponible depuis le dernier Conseil.

2 PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE MME DIANSARI TSCHOPP (ML), DÉMISSIONNAIRE

Montreux Libre n'ayant pas eu le temps, depuis la dernière séance, de finaliser la récolte des documents pour procéder à l'élection de la remplaçante de Mme Diansari Tschopp, M. le Président a accordé au groupe Montreux Libre un délai pour le faire, jusqu'à la séance du 17 juin où l'on procédera à cette assermentation.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU :

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que le Bureau s'est réuni à 19h30 pour statuer sur la procédure de la nomination de la commission dont nous parlerons au point 6.3. Il s'agit d'une procédure de nomination nouvelle. Nous vous proposerons donc au point 6.3 un mode de nomination qui est conforme à notre règlement en même temps qu'à cette nouvelle procédure.

4 CORRESPONDANCE

On a reçu un courrier du Théâtre Montreux-Riviera. M. le Président en donne lecture et ce courrier sera annexé au procès-verbal. (Annexe 1)

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On n'a pas reçu de communication dans l'enveloppe du Conseil, et il n'y a pas d'autres communications.

6 NOMINATION

Suite à l'adoption du nouveau règlement, la composition de la CCO doit être modifiée. S'agissant des membres actuels de la CCO, les cinq personnes élues au début de la législature l'ont été, pour la durée de cette législature, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Par ailleurs, le Président du Conseil communal n'en fait plus partie. Il n'est donc plus membre de la CCO.

Il y a donc lieu d'élire les membres supplémentaires. À cet égard, on observe que le nouveau règlement du Conseil fixe leur nombre entre 7 et 11 (art. 85, al. 1, lettre a RCC).

Dès lors, conformément à l'ordre du jour, on va agir en deux temps.

6.1 Nombre de membres de la CCO selon nouveau règlement du CC : discussion et vote

M. le Président rappelle, il l'avait déjà dit la dernière fois, que le Bureau propose que la CCO ait le même nombre de membres et soit composée selon le même équilibre des forces politiques que les autres commissions permanentes comme par exemple la CoGest et la CoFin.

Il ouvre la discussion sur ce point 6.1 Nombre de membres de la CCO.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je renonce à déposer la proposition que j'avais émise lors de notre dernière séance, qui consistait à fixer à 7 le nombre de membres de la CCO, dès lors que le Président de notre assemblée ne peut réglementairement pas en faire partie.

Lors des votes relatifs à cette question, je m'abstiendrai car je considère que la CCO n'a plus lieu d'être et qu'elle devrait être dissoute. Pour moi les questions d'intendance, de transmission de documents et de communications sont du ressort du Bureau du Conseil ou à défaut de la Municipalité ou du personnel communal.

Au contraire, les Commissions des finances et de gestion sont éminemment politiques, et pas seulement la première, ce qui est d'une grande évidence, mais aussi la Commission de gestion, dès lors qu'elle exerce le contrôle de l'administration de notre Commune qui implique le choix et l'intensité d'investigation qui résultent de volontés subjectives et de volontés évidemment politiques.

Dès cet instant, la CCO peut être composée d'autant de membres que vous voudrez, cela m'est plutôt indifférent. »

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une Commission communication et organisation (CCO) à cinq membres constituait une singularité. Cela a fonctionné un temps, mais c'est le moment que les choses redeviennent normales.

La majorité du groupe socialiste estime que la CCO doit compter désormais dix membres avec une représentation proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe politique. Une CCO à cinq membres très actifs a constitué une circonstance exceptionnelle au vu de l'important travail concret à fournir. On pouvait se demander alors s'il était bien légal de donner une tâche exécutive aussi considérable — telle que la mise au point d'un site internet — à une commission du Conseil communal. Si vous acceptez d'augmenter le nombre des commissaires à dix, ce genre de questionnement ne nous taraudera plus.

Cette commission doit désormais veiller pour le Conseil communal à la qualité de la communication, à la fonctionnalité de l'outil informatique et à l'organisation. Elle ne doit plus avoir de tâche opérationnelle lourde et ne doit plus se lancer dans de vastes chantiers. Certains s'y sont d'ailleurs épuisés. Dans ce but, nous avons accepté l'engagement d'une personne assurant les tâches administratives et opérationnelles, soit la community manager.

C'est la fin d'une époque pour une commission qui devra peut-être se réinventer un peu. Nous vous invitons à accepter une CCO à dix membres. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet, comme son collègue Zulauf, n'est pas pour une CCO à 10 membres. Il a été membre de cette commission et a participé de près aux travaux de cette commission et a constaté que grâce à sa composition elle a pu aller vite dans les tâches que lui avait confiées le Conseil communal. M. Privet en est arrivé à la conclusion, comme son collègue Zulauf, qu'en passant cette commission à 10 membres, elle ne va plus servir à grand chose car il craint que le politique prenne le dessus sur le pratique. Malheureusement il ne peut que déplorer ce choix, on verra au fil du temps si ce choix était le bon ou si ce choix était le mauvais.

Il note aussi, qu'en tout début de législature, les deux grands partis politiques, le PLR comme les socialistes, avaient demandé de pouvoir par exemple, avoir dans les commissions 3 membres PLR et 2 membres socialistes, pour une simple et bonne raison c'est qu'il était difficile de trouver des commissaires, et naturellement des commissaires intéressés aux différents problèmes. La CCO est une commission assez technique, il faut le reconnaître, donc M. Privet ne peut que regretter que cette commission passe à 10 membres, mais il ne veut pas s'y opposer, au contraire il votera favorablement.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que M. Christophe Privet se trompe en ce qui concerne les socialistes. Ils ont toujours refusé la diminution du nombre de commissaires de 10 à 8 lors de la séance de négociation du début de législature. D'ailleurs M. Privet le sait puisqu'il était présent à cette séance.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess déclare que 3 ans après le dépôt de sa motion, que le Conseil a refusée, il ne peut que se réjouir que l'on arrive à ce qu'il proposait à l'époque, à savoir une CCO représentée proportionnellement à la force des partis politiques en place. Comme le disait Jean-Pascal Delamuraz : « Le temps vous donnera raison ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition consistant à ce que la Commission Communication et organisation du Conseil communal soit constituée de 10 membres, soit 4 PLR, 3 SOC, 1 Verts , 1 UDC et 1 ML.

Le Conseil communal accepte cette proposition par 61 OUI, 3 NON et 10 abstentions.

6.2 Election des nouveaux membres de la CCO

Il faut maintenant élire les membres complémentaires. Il y a actuellement 5 membres à la CCO, qui représentent chacun des partis. La logique voudrait donc, puisque l'on a accepté le principe d'une commission classique, de compléter de la manière suivante cette commission et d'élire 2 membres socialistes et 3 membres PLR.

M. le Président demande tout d'abord à M. Despond de présenter les candidats pour le PLR.

Au nom du groupe PLR, M. Florian Despond propose les candidatures de Mmes Geneviève Brunner, Laurence Sierro et de M. Yanick Hess.

Au nom du groupe socialiste, M. Olivier Raduljica propose les candidatures de MM. Olivier Gfeller et Mario Gori.

M. le Président demande à l'assemblée s'il peut procéder en bloc à l'élection de ces personnes ?

M. Yanick Hess rappelle que, conformément au nouveau règlement art. 70, al. 2, il n'est pas utile de passer au vote s'il n'y a pas plus de candidats qu'il n'y a de places à repourvoir.

M. le Président tient quand même à procéder à un vote en bloc pour l'élection des 5 candidats présentés.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'élection des 5 nouveaux membres de la CCO par 68 OUI, 1 NON et 4 abstentions.

6.3 Désignation des membres de la commission chargée d'examiner l'avant-projet de révision des statuts du SIGE (nouvelle procédure prévue selon l'article 113 de la Loi sur les Communes, avec consultation des conseils communaux et des municipalités par l'organisme intercommunal, au stade de l'avant-projet ; séance intercommunale d'information prévue le jeudi 28 mai 2015 à 18h. 30 à Vevey)

Il s'agit d'une procédure nouvelle et M. le Président va résumer la situation. Ensuite on travaillera pour parvenir à nommer cette commission.

Suite à une motion acceptée par le Conseil du SIGE, les statuts du SIGE doivent être modifiés. La Direction du SIGE a donc préparé un projet de modification de ces statuts, et selon une procédure qui est nouvelle, toutes les Communes qui font partie du SIGE doivent être consultées dans la phase de réflexion de modification de ces statuts.

Concrètement, cela signifie que chaque Conseil communal doit nommer une commission ad hoc, laquelle prendra connaissance de la proposition de modification des statuts du SIGE, établira un rapport, rapport qui ne sera pas transmis au Conseil communal mais directement à la Municipalité. Celle-ci, indépendamment, analyse aussi la proposition de modification de ces statuts, et établit son propre rapport.

Ces deux documents seront ensuite transmis au SIGE pour, dans le fond, avoir une forme de consultation, de prise en considération des remarques concernant la proposition de modification de ces statuts, avant l'adoption finale du projet de ces statuts, lequel reviendra devant le Conseil communal afin d'être accepté ou refusé.

Donc, aujourd'hui on doit nommer une commission qui va étudier cette proposition de modification des statuts.

Il y a quelques contraintes, la première étant que cette commission doit être nommée aujourd'hui, car elle devra participer à une séance d'information le jeudi 28 mai à 18h30, donc dans 8 jours, dans la salle de conférences du bâtiment du SIGE, au 6^{ème} étage, au quai Maria Belgia 18 à Vevey.

Par ailleurs, dans un courrier adressé par la Municipalité à M. le Président Emmanuel Gétaz, il est demandé de tenir compte que le rapport de cette commission doit être transmis à la Municipalité au plus tard le 3 juillet 2015, de manière à ce que la Municipalité ait le temps de prendre en considération les remarques, d'analyser de son côté aussi cette proposition de modification de ces statuts, et de transmettre dans les délais les remarques au comité directeur du SIGE. Par conséquent on doit nommer une commission.

Dans une séance du Bureau à 18h30, le Bureau a proposé de nommer une commission ad hoc à 10 membres, soit 4 PLR, 3 socialistes, 1 Verts, 1 UDC et 1 ML.

D'après ce qu'a compris M. le Président certains partis ont déjà établi une liste, d'autres devront faire ce travail maintenant, afin que l'on puisse nommer cette commission ce soir. Si cela pose un gros problème, M. le Président proposera une interruption de séance afin que les partis puissent se déterminer.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président demande aux présidents de groupe de nommer leurs commissaires.

Pour le PLR, M. Florian Despond propose Mme Bibiana Streicher, MM. Yanick Hess, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler.

Pour le groupe des Verts, M. Florian Chiaradia propose la candidature de M. Stéphane Barbey.

Pour le groupe socialiste, M. Olivier Raduljica propose MM. Alain Imhof, Olivier Raduljica, Domenico Sillari.

Pour le groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. René Chevalley.

Pour le groupe ML, M. Christophe Privet propose la candidature de M. Alexandre Staeger.

La composition de la commission est maintenant complète, et elle rapportera donc à la Municipalité.

D'après le tournus des présidences des commissions, le Président de cette commission sera M. René Chevalley (UDC).

7 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion, mais un postulat et quatre interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

M. le Président a reçu le 18 mai le titre du postulat déposé par Mme Bibiana Streicher :

« Mise en place de caméras de surveillance dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux ».

Mme Streicher développera son postulat lors de la séance de juin.

Voici les titres des quatre interpellations déposées :

- 1) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre : « Daillens ou Montreux même combat ».
- 2) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre : « La surface verte en face de la gare des Vuarenes ».
- 3) Interpellation de M. Tal Luder, qui a pour titre : « Publicité ou sécurité, ne tombons pas dans le panneau ».
- 4) Interpellation de M. Florian Despond, qui a pour titre : « SLC Riviera Chablais, quel avenir ?? ».

Ces quatre interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

8 RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No 13/2015 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux (Rapp : M. Tal Luder)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, remercie les membres de la commission pour leur retour rapide lors de la mise en discussion de son rapport, ce qui lui a permis de le rendre dans les temps, alors que le délai était très court.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC se prononcera en faveur de l'octroi de cette subvention de 150'000.- francs en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux.

C'est un événement d'envergure européenne, Montreux pourra manifestement bénéficier d'une « visibilité » accrue dans les médias ainsi que de retombées non négligeables pour notre économie locale.

Comme exprimé précédemment, c'est à l'unanimité de ses élus que le groupe UDC accepte ce préavis et vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 13/2015 de la Municipalité du 27 mars 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des Championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux ;
2. de porter à cet effet un montant de CHF 150'000.- sur le compte No 170.3653 « subventions » du budget 2016 ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte No 9281.180 (provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public) ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 0 NON et 1 abstention.

8.2 sur le préavis No 14/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire (Rapp : M. Christian Bécherraz).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le rappelle le rapport de la commission, nous sommes quasiment contraints d'accepter ce préavis, la commune s'étant engagée à soutenir ce projet lors de la construction des terrains de sport.

On peut regretter évidemment que, comme on se trouve dans une zone bâtie, les mesures envisagées ne puissent pas être optimales du point de vue biologique.

Il s'agit cependant d'un projet de renaturation intéressant, qui améliorera tant la qualité biologique du cours d'eau (aujourd'hui, une cunette en béton) que sa qualité paysagère.

Dans ce sens, les Verts soutiendront ce préavis avec conviction, et pas seulement par obligation. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ces travaux d'un montant total de Fr. 1'700'000.- sont financés par la Confédération, notre Canton et par les deux Communes limitrophes, soit la Tour-de-Peilz et Montreux.

La part incombant à notre Commune représente un peu moins de 6 % du montant, soit Fr. 99'000.-.

En discussion depuis les années 90, cette correction fluviale obligatoire aboutit enfin à satisfaction des parties.

Fort de ce constat, l'UDC acceptera à l'unanimité ce crédit d'investissement et vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Bernard Gret donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En complément des gains environnementaux apportés par la renaturation du ruisseau, qu'a relevés notre collègue Blanc, il faut aussi relever que l'élargissement du profil de rivière apportera une augmentation du calibre hydraulique et permettra d'absorber des débits de crue centennale. Ces aménagements réduiront les risques de débordement et éloigneront les dangers que de tels événements exposent aux personnes et aux biens.

C'est la raison pour laquelle j'invite les membres du Conseil à suivre l'avis positif unanime de la commission dont je faisais partie. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 14/2015 de la Municipalité du 27 mars 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet d'entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau de la Maladaire ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 431.33 sur une période de 10 ans maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON, 0 abstention.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1 No 18/2015 relatif aux comptes communaux 2014 (date de la CoFin : le mercredi 13 mai 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Municipal Pierre RoCHAT donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Comme l'an passé, pour ce préavis sur les comptes, malgré l'excellente qualité de l'installation dont nous disposons ici désormais, mais peut-être aussi parce que je maîtrise mieux l'épidiascope que la projection informatisée de type *power point*, je renonce à allonger avec une présentation qui ne contiendrait pas grand chose de plus que ce qui est dans le préavis.

Vous aurez lu ce préavis, de même que le communiqué de presse qui vous a été adressé. Il y a assez peu à en dire ; les comptes sont les comptes, soit un état à analyser en vue des budgets futurs. La Municipalité se réjouit de les voir équilibrés et les considère donc comme bons. En effet, comparé au budget le résultat final est légèrement meilleur puisque bénéficiaire de 0,7 millions au lieu du déficit projeté de 2,4 millions. La marge d'autofinancement s'établit à 3,3 millions.

Par ailleurs, vous l'aurez observé, les charges maîtrisables, donc non liées à des décisions prises par ailleurs, sont inférieures au budget, les recettes, globalement, dépassent la cible fixée, les effets lourds de péréquation, dus notamment aux excellents résultats de l'impôt des successions en 2013, sont lourds mais contenus grâce à une bonne maîtrise comptable en la matière, enfin, les investissements en cours, cadrés, amènent les prélèvements prévisibles et nécessaires sur les provisions prévues à cet effet, avec la progression contrôlée de l'endettement qui en découle.

Pour conclure, je peux vous dire encore que les comptes ont été dûment audités, que l'organe de révision recommande leur adoption sans réserve. Le rapport ad hoc sera remis à la Commission des finances, sou peu, pour bonne information.

Tout en me réjouissant des analyses que nous aurons l'occasion d'en faire en Commission des finances, je remercie d'ores et déjà mes collègues de la Municipalité pour la part importante qu'ils ont prise à l'obtention de ces bons résultats, ainsi que toute l'administration pour l'excellent travail accompli à cet égard. »

La discussion continue.

M. Gilles Marco donne lecture de son intervention :

Comptes 2014: personne ne peut justifier le poste « Sécurité sociale = soit 31 % des charges ».

Faits et chiffres

Sécurité sociale est le poste de dépenses le plus grand de la Commune de Montreux avec ses :

Charges de 47 millions moins Revenus de 14 millions = 33 millions de francs de dépenses.

De grandes dépenses sociales, soit de nombreux habitants sans travail, sont la cause d'une récession économique mondiale ou européenne. Comme vous le savez, ce n'est pas le cas.

Au contraire en Suisse, nous vivons depuis des dizaines d'années un développement économique constant, ce qui impliquerait: plus de travail, soit chaque année moins d'inscrits sociaux.

La question est donc pourquoi Fr. 33 millions d'impôts de nos contribuables sont investis dans le social: poste de dépense qui ne profite qu'à une minorité de nos familles vaudoises ?

Raisons de mon intervention

Mesdames et Messieurs, je déclare mes intérêts: je suis inscrit social au CSI-Centre social intercommunal depuis plus de 4 années. Je peux donc vous confirmer que la définition des responsabilités de notre Centre social est loin de la réalité du quotidien des bénéficiaires.

Je vous lis le titre et explications de la 1ère page Internet du CSI: Conseil et appui social.

Le Centre social intercommunal apporte conseils, aide et appui social, permettant ainsi de favoriser, notamment, l'insertion sociale et/ou l'insertion professionnelle.

Mon expérience prouve que je n'ai jamais eu l'occasion d'obtenir, comme le prescrit la Loi sur l'action sociale vaudoise LASV 850.051 et son Règlement d'application RLASV 850.051.1:

RLASV Art. 37 Bilan social Effectué par un prof. du travail social = **Jamais obtenu !**

LASV Art. 20 Définition Prévention sociale = **Jamais obtenu !**

LASV Art. 24 Définition Appui social = **Jamais obtenu !**

LASV Art. 50 Projets Insertion sociale et/ou professionnelle = **Jamais obtenu !**

Conclusions

Problème: des dizaines de millions par année sont investis dans le RI-Revenu d'insertion alors qu'**aucune structure de réinsertion sociale ni professionnelle n'a jamais été mise en place**.

Preuve: il n'y a aucun inscrit social qui a été réinséré professionnellement, ni dans la région, ni à la Commune de Montreux = **Car cela ne se fait pas !**

Est-ce jute que nos fonctionnaires et autorités perçoivent des salaires, malgré le fait qu'ils ont prouvé leur incapacité à appliquer **nos lois: fédérales, cantonales et communales?**

Constitution fédérale de la Confédération suisse. Art. 8

2. Nul ne doit subir de discrimination du fait de sa situation sociale.

Constitution du Canton de Vaud: Art. 60 Protection sociale

État et Communes assurent à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne a) par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale.

Loi sur les communes LC 175.11: Art. 76 Le Syndic est chargé de l'application des lois...

La discussion est toujours ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

A la première lecture des comptes de notre Commune pour l'exercice 2014, le groupe UDC se réjouit du résultat positif de Fr. 700'000.- en lieu et place du déficit prévu par le budget à hauteur de 2,4 millions de francs.

A ce sujet, je vous rappelle que nous étions d'avis que les recettes des impôts étaient sous-estimées lors de la présentation du budget 2014. Nous avons même chiffré ce montant entre 1,5 et 1,8 millions lors de nos débats.

Vous constaterez donc que notre analyse était parfaitement dans la fourchette des chiffres effectifs des comptes 2014, ces derniers démontrant une recette supplémentaire d'impôt de Fr. 1'608'152.- pour être précis.

Mais cela doit être dans l'ADN de tout bon chef des finances que de sous-estimer quelque peu les recettes afin d'éviter de faux espoirs aux administrés.

Mais rendons à César ce qui est à César, le groupe UDC félicite la Municipalité pour ce résultat honorable au vu des difficultés toujours croissantes et d'imprévus financiers qui portent bien leur nom.

La maîtrise des charges initiées en 2011 se poursuit et les effets sont visibles et nous nous en réjouissons.

Au chapitre de nos principales préoccupations, la facture sociale fait preuve de leader et elle nous préoccupe fortement.

Bonne nouvelle par contre sur les frais de l'Association Sécurité Riviera qui sont maîtrisés voire en diminution.

Avec une dette relativement basse de Fr. 830.- par habitant mais en augmentation conséquente par rapport à 2013, il est plus que nécessaire que nous prenions de fortes résolutions quant aux lignes d'investissements futurs.

Je rappelle ici que de grands chantiers nous attendent dans les années à venir et des choix devront être pris. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les comptes se soldent sur un excédent de quelques Fr. 770'000.-, c'est l'essentiel.

Toutefois, le groupe ML s'interroge sur les écarts entre le budget et les comptes 2014.

Le principe de prudence veut certes qu'on sous-estime légèrement les revenus et qu'on surestime légèrement les charges. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas en l'espèce.

On parle bien ici d'un écart de plus de 12 millions en ce qui concerne les charges et de plus de 15 millions en ce qui concerne les revenus.

Montreux Libre souhaite par conséquent que la Commission des finances puisse expliquer, dans son rapport, ce qui a créé de telles différences.

D'où viennent les 12 millions de charges supplémentaires par rapport au budget ? Les charges des comptes des chapitres 30, 31, 32, 36 et 39 semblent pourtant bien maîtrisées. L'augmentation des frais du chapitre 35 est d'ailleurs presque entièrement compensée par les économies ou les non-dépenses réalisées aux chapitres précités. Reste donc le chapitre 33, amortissements, où on constate un différentiel de quelques 350 % et qui mérite des explications plus détaillées que celles figurant déjà en p. 6 du préavis. En particulier, les questions suivantes se posent. Est-on obligés d'amortir autant ? Qu'est-ce que cela apporte ? Nous privons-nous de disponibilités que nous pourrions utiliser pour financer des investissements ?

Il en va de même pour les revenus. C'est essentiellement le chapitre 48, à l'intitulé nébuleux : « Prélèvements sur fonds et financements spéciaux », qui explose – et je pèse mes mots, puisqu'il s'agit d'un différentiel supérieur à 3'500 %. Ici aussi, nous souhaitons des explications plus détaillées que celles figurant en p. 8 du préavis. De quoi s'agit-il exactement ? Quel aurait été le résultat comptable si cela n'avait pas été fait ? Serions-nous en déficit ?

Je dois dire qu'il devient difficile de travailler systématiquement avec un budget prévoyant un déficit et des comptes présentant un excédent, même s'il s'agit en principe plutôt d'une bonne nouvelle.

En ce qui concerne les investissements, on remarque que le programme était très ambitieux, à tel point qu'il n'a pas été possible de le tenir. Il faut toutefois remarquer que, si nous voulons continuer à investir 50 millions par année, il nous faudra atteindre une marge d'autofinancement bien supérieure aux 3,3 millions réalisés en 2014. La Municipalité le reconnaît elle-même lorsqu'elle déclare en p. 2 du préavis que l'excédent de liquidités n'a pu couvrir qu'une partie du financement des investissements réalisés – ce qui représente quelques 22 millions de nos francs. Soit nous sommes en train de faire fondre nos réserves comme neige au soleil, soit les banques se frottent les mains.

C'est pourquoi le groupe Montreux Libre se demande dans quelle mesure il serait peut-être intéressant de réfléchir à l'opportunité d'investir un peu plus dans le patrimoine qui produit des revenus directs (comme les actions de la BCV par exemple), afin d'augmenter les produits du chapitre 42 et, ainsi, augmenter la marge d'autofinancement.

Nous souhaitons à la Commission des finances une bonne suite de travaux. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comme chacun d'entre nous je pense, les Verts se réjouissent que les comptes soient positifs et la marge d'autofinancement plus importante que celle budgétisée.

Les comptes présentent un excédent de 0.7 millions, ce qui est meilleur que les prévisions budgétaires, mais moins bien que les dernières années. De même, la marge d'autofinancement baisse par rapport à 2013, ce qui est regrettable. Si dans le contexte actuel de l'argent gratuit, cet aspect n'est à court terme pas trop préoccupant, il nous interroge tout de même.

Certes, dans le détail des chiffres, on remarque une fois de plus que l'impôt sur les successions est excessivement variable d'une année à l'autre. Ma foi, force est de constater que 2014 n'est pas un grand crû sur cet aspect-là et que les comptes 2014 sont victimes des successions de l'année précédente. Peut-être même qu'au soir du 14 juin, cette manne sera de l'histoire ancienne

On constate cependant plusieurs éléments inquiétants. Sur le plan des investissements, gardons bien en tête que l'investissement réalisé en 2014 n'est pas à la hauteur des prévisions : seuls 22 des 50 millions prévus ont été dépensés : il faut donc craindre un effet rattrapage qui s'ajoutera aux autres investissements importants prévus.

L'année 2014 a vu l'arrivée de la taxe au sac. Sans cette recette nouvelle, les comptes seraient déficitaires. Et nous devons faire face dès 2015 à la baisse d'un point d'impôt, soit environ un million de recettes en moins.

Par ailleurs, notons que le point 9281 « Fonds de renouvellement et de rénovation », pour l'entretien du patrimoine communal, s'épuise et qu'il ne pourra pas être cette

année renfloué, ce qui aura des conséquences sur nos budgets futurs ou sur le niveau d'entretien de notre patrimoine.

En conséquence, nous devons probablement être appelé à faire des choix dans les budgets et dans les investissements futurs. Notre faible endettement et les taux d'intérêts actuels allègent un peu cette pression, mais tout porte à croire que nous devons prochainement faire face à des années déficitaires.

Pour terminer, nous tenons à remercier notre exécutif et le personnel communal pour le travail réalisé chaque année ainsi que, d'ores et déjà, la COFIN pour le soin qu'elle prendra à étudier les comptes. Merci. »

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a de la peine, à ce stade, à se réjouir des comptes 2014, pourtant dans le noir.

En effet, plusieurs points nous font nous demander si cette situation d'équilibre ne serait pas précaire. Une augmentation de 3'582% des prélèvements sur fonds et investissements spéciaux, au point 48, ou une marge d'autofinancement et un communiqué de presse invitant à l'investissement nous laissent, pour l'heure, quelque peu dubitatifs.

Nous espérons que les travaux de la Commission des finances nous rassureront car, à l'heure actuelle, le résultat ne nous semble pas si confortable que cela...

Nous souhaitons bon travail à la Commission des finances. Merci pour votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La Commission des finances examinera ce préavis.

9.2 No 19/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.- au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert, EPSMO Montreux-Ouest (date de la commission : le mercredi 3 juin 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je félicite la Municipalité pour son projet d'assainissement énergétique de l'ancienne partie du bâtiment C du collège Rambert ainsi que le projet photovoltaïque de 1300 m².

Vous le savez bien, tout comme le PLR, je suis préoccupé par l'avenir énergétique de notre société, mais aussi préoccupé de la bonne utilisation des deniers publics. C'est ce qui m'a poussé à déposer mon postulat intitulé « METTRE A DISPOSITION DES TOITURES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX AFIN DE PERMETTRE DE PRODUIRE

DE L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE DANS UN ESPRIT DE COLLABORATION PUBLIC-PRIVE ».

Ce postulat a été largement accepté par notre Conseil. Lors de la discussion en commission, nous avons appris que le principal partenaire de notre Commune, Romande Energie, ne s'intéressait qu'à des toitures de plus de 1000 m². Ce qui est le cas dans le présent préavis.

J'ai bien lu et relu ce préavis et ne trouve aucune trace de la moindre volonté d'étudier cette alternative. Bien au contraire, on nous parle de frais d'étude, de cahier des charges nécessaire à un appel d'offres, etc...

Ce premier grand projet énergétique sur le territoire montreusien est emblématique et déterminera toute la politique communale en la matière. En effet, pour ma part, soit on achète de l'énergie verte surtaxée produite par nos producteurs d'énergie, les encourageant ainsi à investir dans le renouvelable, dont cette installation. C'est l'option qu'avait choisie la Municipalité il n'y a pas si longtemps. Soit on investit de fortes sommes dans nos propres installations photovoltaïques, au détriment d'autres investissements peut-être plus prioritaires.

J'incite les commissaires à se poser les bonnes questions sur ce sujet et le cas échéant à amender le préavis. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Par cette demande de crédit, la Municipalité nous démontre que les nombreux appels du groupe UDC en matière d'économie et d'énergie renouvelable ont été entendus sur le fond ainsi que sur la forme.

Ce préavis comporte deux volets dont le 1^{er} de Fr. 15'000.- concerne l'étude du cahier des charges nécessaire à l'appel d'offres de la partie photovoltaïque pouvant produire annuellement 230'000 Kwh. Le second étant la résultante du premier, c'est-à-dire l'étude de la finalisation des assainissements énergétiques de la salle de gym et des vestiaires du complexe scolaire de Rambert.

Notre fraction politique se réjouit de constater que notre exécutif, par une réflexion intelligente, consent les efforts nécessaires à la recherche de solutions pertinentes et pérennes en matière d'énergie renouvelable, ce pour le bien de notre environnement.

C'est donc l'exemple d'une politique responsable en ce domaine qui correspond aux attentes de notre parti et qui mérite d'être analysée par la commission.

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli informe les membres de la commission que la séance de commission se déroulera sur le site de Rambert à Clarens en lieu et place de la rue du Temple 11.

M. le Président demande aux membres de la commission de bien prendre note de ce changement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis.

Présidence SOC : M. Armin Gote

Membres : Mmes Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Alain Borlat, René Chevalley, Bernard Gret, Ahmad Jahangiri, Tal Luder, Olivier Raduljica, Lionel Winkler.

9.3 No 21/2015 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Corsaz » (date de la commission : le mardi 26 mai 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. François Pochon informe les membres de la commission que celle-ci siégera à 20h00 au lieu de 19h30.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre n'est pas défavorable au présent préavis. Il faut en effet remarquer que le périmètre dont il est question ici est à la fois stratégique de par sa situation relativement bien centrée ainsi que sa proximité de la Vieille Ville, et difficile à aménager de par sa configuration exigüe ainsi que sa proximité de la Baye.

Dans les aspects positifs du projet, il faut relever d'une part l'ouverture d'esprit des promoteurs, qui ont accepté de modifier leur projet dans le sens de certaines des remarques des opposants, et la création d'un nouveau passage public d'autre part. De plus, ce projet créera de nouveaux logements disponibles à la location.

Mais il faut se rappeler que le présent préavis est le résultat des choix du promoteur et/ou de la Municipalité. Nous n'avons jamais obtenu de réponse sur ce sujet. D'autres options sont donc envisageables. Cette question est éminemment subjective ... et il faut laisser les auteurs assumer la responsabilité de leur choix.

Quelques détails pourraient toutefois être plus soignés. On pense en particulier aux toitures des bâtiments 5, 6 et 7.

Nous nous interrogeons aussi sur la notion de loyer abordable, Fr. 250.- par m² à l'année. Cette notion étant fixée par le Canton, on ne peut pas reprocher la détermination d'un montant trop élevé à la Municipalité. Mais, à ma connaissance, rien ne nous oblige à nous y référer. A-t-on pensé éventuellement à diminuer cette valeur, par exemple, à Fr. 200.- par m² par année ?

Nous espérons que le travail de commission permettra de répondre à ces préoccupations. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de prendre la parole à titre personnel sur ce dossier. Ce PPA, à mon sens, a deux mérites: celui d'empoigner le développement de cette zone stratégique, et celui de créer une nouvelle liaison piétonnière très intéressante. Et suite aux oppositions, il faut reconnaître que le projet a été amélioré, notamment en ce qui concerne les toitures et le positionnement du bâtiment 3.

Toutefois, ces aspects positifs ne contrebalancent pas, à mon sens, les importants travers de ce projet : ce PPA me laisse un goût d'inachevé, et je donne raison à nombre d'opposants :

Les bâtiments projetés sont peu intégrés dans le site, le bâtiment 2 surtout, qui n'est pas dans l'alignement de la rue; les bâtiments 1 et 3 pourraient être contigus et de manière générale, l'esprit de l'ordre contigu peut être mieux respecté. Cela aboutit à beaucoup d'espaces libres, pas forcément intéressants urbanistiquement : qu'elle est la qualité d'un espace par exemple entre les bâtiments 1 et 3, sans dégagement, à l'ombre des tours ? Un chiffre peut-être montre la marge de progression possible : l'IUS : il n'est que de 1.6, alors qu'en zone urbaine (nouveau PGA) il sera de 6 et qu'en zone de forte densité de 3 ! Alors que la pénurie est bien réelle, on se prive là d'un formidable potentiel qui ne demande qu'à être exploité au mieux.

A ce stade, j'ai quelques questions à la commission :

- A quelle IOS correspondent les possibilités d'aménagement des trois propriétaires concernés ?
- Quel développement est-il envisagé pour le chemin rive gauche de la Baye de Montreux ? L'idée est-elle de le poursuivre vers la voie de chemin de fer et au-delà ? Rien dans le règlement chap. IV ne figure quant au statut de cette liaison piétonne.

Merci d'avance pour ces précisions. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis.

Présidence PLR : M. François Pochon

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Laurence Sierro, MM. Christian Allenbach, Christian Bécherraz, Christian Bürki, Florian Despond, Joe Filippone, Jean-Bernard Kammer, Tal Luder.

10 RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 20/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat « Branché sur le futur » de M. le Conseiller communal Yves-Laurent KUNDERT, pris en considération le 11 décembre 2013 (date de la commission : le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais formuler une suggestion à l'attention des commissaires. Cela concerne l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Selon le préavis, une telle borne pourrait accueillir deux véhicules simultanément, et la durée de recharge serait d'environ 20 minutes. Il me paraîtrait donc sage que la commission réfléchisse quant à la gestion de la file d'attente des véhicules demandant cette prestation. La

situation est en effet très différente de celle rencontrée dans les stations-service, où le plein d'essence ou de diesel ne prend que quelques minutes. Ici, outre le temps de recharge très long, on se trouve dans un lieu confiné, où l'espace dévolu aux véhicules en attente est nécessairement exigü. J'aimerais que la commission se penche sur cette problématique. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Sur ce préavis, que je qualifierai à titre personnel de « saga lumineuse » du Marché, car on ne compte plus les allers-retours de cet objet, celui-ci n'ayant à ce jour pas encore rencontré une approbation majoritaire de ce plénum pour de multiples raisons qui ont déjà fait débat. Je n'y reviendrai donc pas.

Personne ici présent, ne pourra affirmer sincèrement que l'éclairage du parking du Marché brille par sa présence. J'en veux pour preuve que l'on nous communique un éclairage existant de 40lux/m², ce qui manifestement, est insuffisant. Depuis de nombreuses années, soit dit en passant, l'utilisateur s'en accommode sans trop rechigner.

En 2013, notre Conseil refusait le préavis 20/2013 qui ne répondait tout simplement pas à l'attente de cette assemblée, assemblée peut-être trop « éclairée » au vu de la technologie désuète proposée...

Cette décision du Conseil a difficilement passé !

Je le constate par ce préavis proposé où j'ai une impression et je le répète c'est une impression.

Mais il n'y a rien pour battre la technologie en ce domaine. Elle avance souvent à petits pas, parfois à pas géants, mais elle avance toujours.....

Oui, chères et chers collègues, j'ai l'impression que notre refus du préavis 2013 a débouché sur une proposition qui répond certes aux désirs de voir la technologie LED adoptée, mais qui débouche sur un éclairage presque 4 fois plus important que l'actuel, ceci exprimé en Lux.

Je me pose donc la question suivante : l'éclairage de ce parking avec une telle multiplication de Lux n'est-il pas un véritable luxe ? Ce d'autant plus que la consommation d'énergie prendra elle l'ascenseur !

J'encourage donc les commissaires nommés à cette commission de nous affranchir dans leur rapport de leurs avis éclairés mais sans luxe aucun. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts salue la réponse au postulat de notre collègue Yves-Laurent Kundert quant à l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Toutefois, il se montre pour le moins sceptique quant au projet de renouvellement de l'éclairage proposé par ce préavis. En effet, loin de répondre aux critiques émises quant à la consommation électrique lors des débats précédents, ce projet nous

propose... une augmentation des besoins énergétiques. Eh oui, cela paraît presque impensable, mais l'installation projetée prévoit de doubler la consommation électrique ! Sur ce point crucial, on arrive donc même à faire pire que le préavis de 2013, qui prévoyait de passer de 58'000 à 72'000 kw/h !

Que voit-on ? Exactement ce que l'on appelle l'effet rebond: si la technologie LED a un meilleur rendement en terme de LUX/m², la luminosité est à ce point accentuée (presque quadruplée) que tout l'avantage technologique est perdu dans de nouveaux besoins.

On arrive donc à un doublement de la consommation électrique... avec 14'000 frs de charges liées nouvelles à la clé... Beau bilan.

Bref, si une baisse de la consommation aurait été souhaitable, nous aurions pu vivre avec un projet prévoyant une consommation identique. Mais là, à ce stade, notre groupe est défavorable à ce genre d'investissement, excessivement éloigné de l'esprit d'une cité de l'énergie. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence Les VERTS : M. Florian Chiaradia

Membres: Mme Geneviève Brunner, MM. Felice Calvo, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Christophe Privet, Kastriot Ramiqi, Roland Rimaz, Franklin Zakine, Michel Zulauf.

11 RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 No 12/2015 sur la gestion communale durant l'année 2014 (date de la séance de la commission de gestion : le mardi 2 juin 2014 à 18 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) (document sur le site Internet).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission de gestion traitera de cet objet.

12 DÉVELOPPEMENT D'UN POSTULAT

12.1 Postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux ».

M. Christophe Privet donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis plusieurs années, je m'intéresse de près à l'offre culturelle de notre ville, tant en qualité d'utilisateur que de membre de la Commission des finances.

L'offre culturelle de notre ville est exemplaire, elle permet d'offrir un accès intéressant à la musique, à l'humour, au théâtre, aux musées, à des lieux d'expositions diversifiés. Il existe aussi des manifestations bisannuelles qui sortent du lot.

Toutes ces offres sont possibles grâce au rapport-préavis 21/2004 sur la politique culturelle et réponse à la motion de Mme Marie-Catherine Despeyroux Rentsch « Montreux, ville de culture ou ville commerciale ? Pour un engagement et un véritable débat sur l'art dans la ville ».

Notre Conseil a donc, en parfaite logique, entériné le rapport-préavis 2004, dans un objectif de pérenniser notre politique culturelle.

Je ne vous cache pas que de reconstituer les objectifs du passé fixés par notre Conseil et faire une analyse au long de ces 11 dernières années de ce préavis n'a pas été un exercice simple afin que le but de ce postulat ne soit pas considéré comme une mise en cause des choix effectués par le passé.

Cependant, au fil des années, il y a eu passablement d'évènements qui ont modifié certains objectifs fixés en 2004. Il me semble donc intéressant de mettre à jour ce préavis qui date.

Ces 11 dernières années, il y a eu plusieurs interpellations, postulats et motions en relation avec le préavis 21/2004. Afin de faire court, je prends comme exemple la motion de 2008 de M. Olivier Gfeller : « Demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune », ce qui fût fait dans le rapport N°19/2008.

En novembre 2011, notre Conseil a largement débattu du postulat d'Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres » et a voté une subvention exceptionnelle s'élevant à 1,17 millions de francs, à partager entre trois grandes manifestations.

Sur ce dernier point, il y a eu une intervention intéressante du parti socialiste qui peut être résumée en une phrase de la façon suivante : « Tout pour nos Goliath et rien ou presque rien pour nos David » ! Autre critique de ce dernier : « La ville fait déjà beaucoup pour ces trois manifestations. Qu'en est-il du TMR, de Décal'Quai, d'Orgiride ou encore du NED, qui ont aussi besoin de notre soutien » ...

Ces deux exemples démontrent clairement que ces dernières années, il y a des mutations importantes dans notre offre culturelle. En ce qui concerne nos trois géants on peut les féliciter d'avoir continué à grandir avec l'aide de la politique mise en place par le préavis de 2004. Le Festival de jazz a réussi un tournant en 2007 en remettant à plat certains choix du passé et a ensuite réussi à gérer la succession de feu Claude Nobs. Le Comedy Festival a su parfaitement s'adapter aux nouvelles technologies et par une bonne programmation de facto augmenter leur public et prendre du poids, et enfin le Septembre musical a redressé sérieusement la barre, alors que l'avenir était incertain pour ce dernier.

Accessoirement, d'autres petits David ont aussi commencé à se faire une place importante au sein de notre offre culturelle.

En 2004, la décision principale du Conseil a été la création d'une fondation de droit privé chargée de la gestion de la Saison culturelle de Montreux, aux objectifs et à l'organisation telle que décrite dans le rapport-préavis 21/2004. Je réserve à la commission ad hoc de développer au moment opportun ces différents objectifs et qui eux aussi semblent avoir largement évolués avec le temps.

Je ne vais pas refaire l'histoire qui a secoué la direction de la Saison culturelle cette dernière année. Cependant, au travers de la réponse à l'interpellation de M. Grégoire Furrer et moi-même, qui a suivi la démission de son directeur, elle mérite aujourd'hui de demander une mise à plat du préavis voté, il y a 11 ans.

Plusieurs épisodes, ces derniers mois, démontrent l'importance de faire un état des lieux :

Les différents articles du 24 heures, qui ont révélé par exemple :

1. En octobre 2014, les directeurs des trois grands festivals de Montreux souhaitaient un coordinateur et non un directeur pour remplacer le directeur de la Saison culturelle de Montreux.
2. Mars 2015, la perle rare qui avait été désignée pour reprendre en main la Saison culturelle a renoncé après quelques jours de réflexion.
3. Le 23 mars 2015, quelques jours après les réponses rassurantes de la Municipalité aux deux interpellations sur la Saison culturelle, le 24 heures titrait : « Montreux paie l'erreur d'avoir cadennassé sa salle ».
4. En avril surgit un problème au sujet de concerts de musique classique qui pourraient être programmés au Stravinsky, entre différents organisateurs spécialisés dans ce type de manifestation.

Aussi, malgré de nombreuses recherches, je n'ai pas réussi à mettre la main sur l'annonce pour trouver la perle rare pour gérer la Saison culturelle.

Tous ces exemples au sujet de la Saison culturelle, malgré qu'au travers du préavis 21/2004, on voit aussi des jonctions avec le 2M2C par exemple au sujet des subventions pour les loyers et aussi que le préavis définisse d'autres obligations, il semble clair, à ce jour, que les conditions ont énormément évolué.

Les articles, les discussions que j'ai eues personnellement avec des acteurs très actifs dans le domaine culturel montreuisien, m'ont poussé à vous proposer ce postulat pour une mise à jour de notre politique culturelle pour les prochaines années.

En conséquence, je vous propose de renvoyer mon postulat en commission, pour étude et rapport. Avec mes remerciements. »

M. le Président, conformément au nouveau règlement du Conseil communal, demande si le renvoi en commission du postulat de M. Privet est appuyé par 5 membres du Conseil, ce qui est bien le cas.

Ce postulat sera donc étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

La discussion est ouverte.

M. Le Syndic Laurent Wehrli prend brièvement la parole après le développement du postulat. Il rappelle tout d'abord que, indépendamment des articles des médias sur la Saison culturelle, il y a un certain nombre de choses qui vont bien et qui continuent de se dérouler sous l'égide de la Saison culturelle.

Il évoque ainsi les manifestations « Tous en Chœur », qui se déroulent chaque année au mois de décembre avec un succès considérable, grâce au travail conjoint de l'association présidée par Pierre Smets et de la Saison culturelle. Il rappelle aussi une intervention du Conseiller communal Michel Zulauf, dans les « divers » de la séance du 29 avril dernier: ce dernier remerciait justement la Saison culturelle en disant sa fierté et sa joie de voir un Auditorium Stravinski rempli et enthousiaste à la suite de l'interprétation des Carmina Burana par les Choeurs du Gymnase de Burier et des écoles de la Tour-de-Peilz. Mais il est évident que, quand tout va bien, quand les trains partent à l'heure, les médias ne s'en font pas l'écho...

M. Laurent Wehrli ajoute que la collaboration avec les festivals est bonne et qu'elle débouchera, notamment, sur la présentation de la saison 2015-2016, lors d'une conférence de presse fixée au mercredi 17 juin prochain.

S'agissant de l'annonce pour la fonction de directeur de la Saison culturelle, elle s'élabore en coordination entre la commune et les festivals ; ces derniers se sont vus soumettre un projet et sont en train de faire part de leur position. Il y aura donc bien, prochainement, la publication et la diffusion d'une annonce pour le poste de la personne qui œuvrera à la tête de la Saison culturelle. Ces éléments de collaboration concrète avec les festivals démontrent que les lignes directrices indiquées dans les réponses aux interpellations de MM. Furrer et Privet sur ce sujet se réalisent, dans l'intérêt de tous.

Pour le surplus, M. le Syndic Laurent Wehrli, qui tenait à apporter ces précisions, notamment pour rassurer – si besoin était – les membres du Conseil communal, indique que le débat se fera comme il se doit, en commission, puis en plénum.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors de la dernière séance on a reçu une réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irina Gote intitulée : « Pourquoi les transports de matériaux en vue de l'assainissement du tunnel du MOB aux Avants doivent-ils se faire par la route ? ». Mme Gote étant alors absente, comme promis, M. le Président lui donne la parole si elle souhaite réagir.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation intitulée « Pourquoi les transports des matériaux en vue de l'assainissement du tunnel du MOB aux Avants doivent-ils se faire par la route ? ». Toutefois, un certain nombre d'éléments ne me satisfont pas.

Même si j'ai bien compris que la marge de manœuvre de la Municipalité est faible dans ce dossier, je reste persuadée qu'elle doit tout mettre en œuvre, afin de sauvegarder la qualité de vie de ses administrés !

Ainsi, lorsque vous dites que la hausse de trafic poids lourds qu'engendreraient ces travaux de réfection du tunnel des Avants ne serait que de 15 à 20% pour atteindre 12PL/J et bien je trouve que c'est déjà beaucoup trop !

Nos routes des hauts ne sont pas équipées de trottoirs, ni d'aménagements particuliers afin de préserver la sécurité des catégories les plus vulnérables des usagers des routes qui sont les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Elles ne jouissent pas non plus d'une visibilité extraordinaire en comparaison avec les routes cantonales de la plaine. Leur état laisse aussi parfois à désirer.

Dès lors, même si les camions respecteraient la Loi sur la Circulation Routière (LCR) et que « tant la signalisation mise en place pour le chantier que la limitation de tonnage des routes seront respectées », ces dernières seront utilisées de manière accrue et je ne trouve pas normal que suite à ce chantier, ce soit uniquement la

Commune de Montreux et subsidiairement le contribuable montreusien qui en paient la réfection !

En conclusion, j'invite la Municipalité à continuer de discuter avec le groupe MOB, afin de trouver la solution qui mettrait le moins en danger les différents usagers des routes des hauts de notre Commune, et qui péjorerait le moins la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Merci pour votre attention. »

M. le Municipal Caleb Walther tient à rassurer Madame l'interpellatrice et les habitants des hauts, le trafic des poids lourds sera essentiellement concentré sur 2 ou 3 jours. Il en convient, cela sera peut être encore plus pénible pendant ce laps de temps, mais au moins ce trafic ne se fera pas sur toute la durée des travaux. Il ajoute que la Municipalité continue à discuter avec le MOB à ce sujet.

La discussion continue.

On a reçu une réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Catherine Buchet Bulliard intitulée : « Les plantes envahissantes ». M. le Président demande à Mme Catherine Buchet Bulliard, si cette réponse la satisfait.

Mme Catherine Buchet Bulliard se déclare satisfaite de la réponse municipale.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je déclare mes intérêts, je suis membre du comité de JARDINSUISSE VAUD, la faïtière des horticulteurs et paysagistes vaudois et m'exprimerais donc à ce titre.

J'aimerais remercier Madame l'interpellatrice de me donner l'opportunité de m'exprimer à propos de ces sujets en complément des réponses municipales. Il y a plusieurs fléaux recensés par la Confédération, les plantes invasives que vous avez évoquées en sont une partie.

Comme la Municipalité vous l'a laissé sous-entendre, elle contrôle parfaitement tout ce qui se passe sur le domaine public. Mais qu'en est-il du domaine privé ? Hé bien lorsque la menace est d'une ampleur nationale, elle prend les mesures adéquates. J'en veux pour preuve la campagne exemplaire, et je pèse mes mots, qu'elle a menée contre le feu bactérien au début des années 2000. En effet, sous la responsabilité du chef de Service voirie – espaces verts et forêts, Monsieur Magnenat et de Monsieur Nanchen coordinateur, la Municipalité a constitué une task force d'experts, c'est-à-dire des paysagistes qualifiés, dont votre serviteur, qui ont visité toutes les propriétés privées de Montreux jusqu'à une altitude de 700 à 800 mètres, pour recenser l'ensemble des plantes hôtes du feu bactérien. Ceci afin de coordonner l'éradication des plus sensibles d'entre elles, soit les cotonéasters arbustifs.

Le feu bactérien s'attaque de manière virulente aux cultures de fruits à pépins dont les pommiers, les poiriers et les cognassiers. Cette bactérie est véhiculée par l'homme (outils de travail, sécateurs, etc...) mais aussi par les animaux et les insectes, principalement les abeilles chargées de polliniser ces cultures. Cette maladie évolue en Europe depuis plusieurs décennies. La Suisse, grâce à des contrôles stricts aux

frontières, lors d'importation de plantes, a réussi à s'en prémunir pendant longtemps. Mais les humains malveillants par méconnaissance ainsi que les animaux et insectes se fichent des frontières. Ainsi, des foyers sont apparus en Suisse alémanique, puis ont commencé à descendre vers le sud. La Suisse, grande productrice et consommatrice de fruits a dû prendre des mesures au niveau national pour protéger ses vergers producteurs, mais aussi ses vergers de collections au patrimoine génétique très précieux, ainsi que ses vergers hautes tiges dont on connaît aujourd'hui la valeur biologique pour leur biodiversité. La Confédération, dans sa grande sagesse, ayant choisi de ne pas entrer en matière dans la lutte de cette bactérie par antibiotiques a privilégié la lutte par éradication des foyers d'infection, basée sur l'observation. Sachant que la Riviera est un goulet d'étranglement en direction du Valais et ses énormes vergers, la Commune de Montreux fut exemplaire dans cette lutte en étant particulièrement proactive.

Posez-vous la question, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Pouvez-vous faire la différence entre un *cotonéastersalicifolius* et un *cotonéasterdammeri* ? Hé bien non ! Et c'est normal. C'est aussi pour cette raison qu'on envoie au front des professionnels. Ainsi un simple flyer dans une boîte aux lettres demandant aux propriétaires d'éradiquer à leurs frais ces *cotonéasters* arbustifs, est complètement illusoire. C'est pourtant ce qu'ont fait d'autres communes que je ne citerais pas, mais qui ont clairement sous-évalué leur responsabilité vis-à-vis des arboriculteurs fruitiers de notre pays.

Ce qui m'amène à l'autre aspect de la question : « Les compétences professionnelles en matières de maladie et ravageurs fédéraux, ainsi que de plantes invasives ». Vous le savez ou vous ne le savez probablement pas, une proportion énorme de jardins de propriétés privées et de bâtiments locatifs sont entretenus par du personnel non qualifié pour des questions de coûts. On veut bien avoir un jardin, mais on ne veut pas payer pour l'entretenir. Ce qui exclut de facto le passage régulier de professionnels que je qualifierais de « lanceurs d'alertes » dans la plupart de ces aménagements privés.

Comme vous l'a dit la Municipalité, les seuls moments où l'autorité accède aux jardins privés, c'est lors de mises à l'enquête ou de demandes d'autorisations d'abattages. En employant du personnel non qualifié, les régies et les propriétaires privés prennent non seulement de très gros risques, mais en font aussi courir à l'ensemble de la population.

Nos métiers n'étant pas protégés, n'importe quel énergumène peut se prétendre paysagiste et le noter sur sa camionnette ou sa carte de visite. Et pourtant, un paysagiste CFC connaît les plantes, connaît ses ravageurs et maladies potentiels, se tient au courant de l'évolution de ces maladies grâce à la faîtière JARDINSUISSE qui informe régulièrement, connaît les plantes invasives, sait comment les manipuler, connaît les risques liés à ces fléaux, sait qui il doit informer en cas de nécessité.

De plus, un paysagiste CFC a passé ce que l'on appelle un permis de traiter basé sur le principe de la lutte intégrée.

Tout d'abord la lutte physique, par exemple : Le fauchage pour fatiguer les plantes invasives et éviter qu'elles ne se multiplient par floraison. C'est fastidieux, c'est cher, mais c'est efficace et ça préserve l'environnement.

Puis, si la lutte physique ne suffit pas, il y a la lutte biologique, telle que les pièges à phéromones pour certaines mouches ou papillons et plus anecdotiquement la bière contre les limaces.

Et, en dernier recours, il y a la lutte chimique. Elle est très rarement préventive, mais majoritairement curative. Ce qui, après observation, analyse des dégâts et détermination du fléau, permet de cibler les soins en évitant de polluer inutilement la nature.

Comme vous l'aurez bien compris, ces différents moyens de lutte ne peuvent se faire que par des professionnels qualifiés qui connaissent l'ensemble des caractéristiques de tous ces végétaux ainsi que des cycles d'évolution des ravageurs et maladies.

D'un autre côté, heureusement que vous n'avez pas toutes ces connaissances, cela nous permet non seulement de garder une part de mystère liée aux noms latins, n'est-ce pas Monsieur le Municipal Walther ! Mais en plus, vous auriez tous l'impression de vivre dans une jungle infestée de végétaux toxiques, d'insectes maléfiques et d'infections purulentes.

Quoique ! Pour rajouter un peu de psychose dans cette intervention, je vous signale que notre région est sujette actuellement à une forte attaque de pyrales du buis qui peuvent vous plumer un arbuste en moins d'une semaine et que pas mal de grands pins souffrent du Sphaeropsis.

Pour le reste consultez donc les spécialistes ! Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe aux interpellations.

13.1 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre : « Daillens ou Montreux même combat ».

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le même accident dans une zone urbaine aurait été catastrophique sur la gestion de l'évacuation et à Daillens nous avons eu de la chance de ne pas avoir de victime. Voilà en quelques mots la conclusion de M. Froidevaux chef de l'état-major cantonal de conduite.

Pour nous, Montreusiens, un grand risque, un wagon de chlore qui circule tous les jours entre Genève et le Valais, donc qui traverse Montreux, à environ 80-100 km/h. Le chlore, produit redoutablement dangereux qui peut tuer à des kilomètres à la ronde. Que se passerait-il si un wagon de ce produit se renverse en zone urbaine. Devrions-nous tous être déplacés, aurions-nous le temps pour un tel déplacement. L'accident de Daillens nous ramène à la triste réalité qui nous prouve que nous sommes en danger de mort pour la satisfaction d'autres personnes. Ce wagon de chlore répond-t-il à un minimum de sécurité ou est-ce simplement un wagon citerne ? A-t-il double ou triple parois ? Quelles sont ces normes de sécurité ? Combien de litres de chlore transporte-t-il ? Depuis 2004 l'usine valaisanne, qui emploie ce produit, ne le fabrique plus sur place, son transport étant nettement meilleur marché. Peut-on mettre la vie de plusieurs milliers de personnes en jeu pour qu'une entreprise fasse des économies, ces économies allant certainement dans les poches d'une ou deux grosses fortunes ?

A Daillens, un wagon a perdu une pièce de roulement puis a déraillé. Un contrôle visuel ne permet pas de détecter ce genre d'anomalie. Ce train a été contrôlé visuellement au départ de Bâle. Ici j'ouvre une parenthèse et demande aux personnels responsables des CFF est-ce que vous vous foutez de nous avec une réponse de ce genre ? Pour le contrôle visuel la durée est de dix à 15 minutes pour une longueur de convoi de 100 mètres. Mais attention, chers collègues, le contrôle plus technique doit être fait par l'entreprise propriétaire du wagon. Donc ma conclusion pour cette partie c'est que les CFF peuvent faire rouler des wagons qui ne correspondent plus aux normes de sécurité, mais en encaissent les frais de transport. Curieux non ?

La Suisse ne peut pas prendre les mesures de sécurité qu'elle veut. Ce sont des accords internationaux qui régissent ces transports. C'est l'OTIF (Organisation Intergouvernementale pour les Transports internationaux ferroviaires) à Berne qui régit ce genre de transport. L'OTIF réunit 48 pays dont la Suisse bien sûr, l'Ukraine et la Turquie, etc. Quand on voit circuler des camions venant de ces deux derniers pays, l'on est en droit de se demander quels sont leurs critères de sécurité. La Suisse n'a donc aucun pouvoir pour y interdire le trafic de n'importe quel wagon/pays, si ce pays est membre de l'OTIF. Donc déjà à ce niveau nous ne décidons plus. Cela me rappelle quelque chose sur un autre sujet. Depuis environ 2007 la Suisse demande des améliorations sécuritaires à l'OTIF, mais la modification n'interviendra pas avant 2019. Douze ans pour une petite amélioration. Douze ans de risque accru pour nous les citoyens innocents. Douze années d'attente à raison d'un train de danger par jour. J'ai presque envie de dire que c'est plus fort que la politique...

Questions à la Municipalité :

- 1) Que se passerait-il si un tel accident se produisait sur notre Commune et quelles en seraient les conséquences pour nous les citoyens ?
- 2) Le wagon qui transporte ce chlore, quelles sont ses normes de sécurité, double ou triples parois ou autre et quelle quantité transporte-t-il à chaque voyage ?
- 3) Combien de transports, catalogués dangereux, passent par Montreux en une semaine ?
- 4) Ces wagons de transport de ces produits dit dangereux sont-ils tous des wagons privés ou y en a-t-il aussi des propriétés des CFF ?
- 5) L'expertise mécanique de ces wagons se fait-elle chaque année, tous les 2 ans ou selon un autre système ?
- 6) Quelle serait la responsabilité des CFF si un wagon privé et non homologué avait un accident ?

En conclusion, je veux vous préciser que je sais que ce domaine n'est pas de nos compétences, mais de celle de la Confédération. Toutefois, la sécurité des montreusiens elle elle l'est. Voilà le pourquoi de mon interpellation et je profite pour vous remercier, par avance, de vos prochaines réponses.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que ces questions ne sont effectivement pas de la compétence de la Municipalité, néanmoins c'est très volontiers que la Municipalité se tournera du côté des CFF afin d'obtenir des réponses. Il sera donc répondu par écrit à cette interpellation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13.2 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre : « La surface verte en face de la gare des Vuarennnes ».

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En descendant sur Montreux, soit par la route des Vuarennnes ou par la route des Colondalles, nous arrivons vers la Gare MOB des Vuarennnes où se situe une magnifique parcelle verte. Je devrais plutôt dire où se situait une magnifique parcelle verte, puisque la verdure y est partiellement disparue ainsi que les magnifiques jonquilles printanières qui fleurissaient à cet endroit. En effet, cela fait deux ou trois années, que la verdure a laissé la place à un dépôt de chantier et cette semaine, même à un parc de voitures privées. Quel dommage n'est-ce pas ?

Questions :

- 1) Ce petit coin de verdure va-t-il retrouver son image colorée avec ses magnifiques jonquilles ou avez-vous un autre projet pour cette surface ?

Merci pour votre attention et vos réponses. »

M. le Municipal Alain Feissli déclare qu'il sera répondu par écrit à cette interpellation.

13.3 Interpellation de M. Tal Luder, qui a pour titre : « Publicité ou sécurité, ne tombons pas dans le panneau ».

M. Tal Luder donne lecture de son intervention, avec projection de photos :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre parking couvert du Marché a plus de 25 ans déjà ; son utilité n'est pas à démontrer et cette année encore, nous pouvons être satisfaits des plus de CHF 790'000. de bénéfice provenant de son exploitation durant l'année 2014. C'est donc une construction qu'il faut entretenir et soigner !

Cette interpellation ne concerne que le parking couvert du Marché, car la partie construite sous le Centre commercial Forum n'appartient pas à la Commune et dès lors nous n'avons pas à y intervenir.

Étant un utilisateur régulier de ce parking, je voudrais vous exposer le problème auquel je suis confronté quasiment à chaque traversée des souterrains. Ainsi que nous le montre la première illustration, le véhicule "A" a la priorité et peut donc traverser sans s'arrêter.

Le véhicule "B", de son côté, devrait ralentir à la hauteur du pilier jaune et ainsi que le demande le "cédez le passage", laisser passer les véhicules venant par sa gauche (ainsi que ceux venant de droite).

En observant la scène, l'on peut remarquer que les panneaux publicitaires placés à la hauteur du "cédez le passage" (zone jaune clair) masquent la visibilité et empêchent le conducteur "B" de bien voir les véhicules venant par sa gauche. Lorsque les places de parc sont occupées, la visibilité est encore moindre.

En se mettant du côté du conducteur "B", l'on peut se rendre compte que la visibilité n'est pas optimale, le même panneau publicitaire masquant l'arrivée des véhicules venant de gauche. De plus, le marquage au sol étant usé et partiellement effacé, certains usagers s'imaginent peut-être qu'il n'a plus cours et qu'ils peuvent continuer tout droit sans s'arrêter.

J'ajoute que cette configuration de circulation et cette situation peuvent être observées à tous les étages du parking.

En ce qui me concerne, c'est uniquement en faisant doublement attention à chaque croisement que j'ai pu éviter jusqu'à présent et à plusieurs reprises un accident qui, s'il n'avait pas été grave vu la vitesse de circulation des véhicules, serait par contre fort ennuyeux quant aux suites administratives et aux réparations des divers dommages qui pourraient en découler.

Pour terminer et pour l'anecdote, il est intéressant de relever que la plupart du temps, lorsque que votre klaxon rappelle le conducteur fautif à l'ordre, ce dernier continue sa route et vous gratifie à l'aide de ses mains de divers signes magiques que je n'ai pas encore réussi à décrypter à ce jour ; certains ne se rendent donc même pas compte qu'ils sont en tort à ce moment là...

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) À quelle fréquence la Municipalité fait-elle repeindre la signalisation au sol ; est-ce que cette dernière date de l'ouverture du parking ou a-t-elle déjà fait l'objet d'un rafraîchissement ?
- 2) Lors de la prochaine réfection du marquage, la Municipalité pourrait-elle étudier la possibilité d'avoir celui-ci peint en blanc sur un fond rouge afin d'attirer l'attention des conducteurs quant à leur devoir de céder le passage ?
- 3) La Municipalité pourrait-elle envisager de profiter des futurs travaux concernant l'éclairage pour déplacer les installations publicitaires suivant la proposition de l'interpellant (cf. flèche bleue) ?
- 4) Pour finir, et par curiosité vu que cela est quelque peu hors-sujet, la Municipalité peut-elle me dire comment est calculée la part des bénéficiaires des deux parkings étant donné que les caisses, les entrées et les sorties sont communes ?

Je remercie par avance la Municipalité pour son écoute et pour la réponse immédiate ou écrite qu'elle voudra bien me donner. »

M. le Municipal Alain Feissli déclare qu'il sera répondu par écrit à cette interpellation.

13.4 Interpellation de M. Florian Despond, qui a pour titre : « SLC Riviera Chablais, quel avenir ?? ».

M. Florian Despond donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe PLR a été interpellé par le Club cynologique de Montreux (SLC Riviera Chablais) concernant son avenir suite aux prochains travaux pour la voirie à la Foge.

Ce Club fondé en 1969 dispense les cours d'éducation canine devenu obligatoires pour chaque nouveau détenteur de chien.

Permettez-moi de vous relater la mission de ce Club :

Mission sociale de l'association

Depuis le début de ses activités, le SLC Riviera Chablais œuvre sur la base du bénévolat et sans but lucratif réinvestissant l'entier de ses recettes (cotisations et bénéfices lors de manifestations) dans l'entretien des terrains et des infrastructures ainsi que dans la formation des moniteurs et des propriétaires de chiens.

L'encaissement de cotisations abordables (10.- par mois) comme la garantie d'un accès aux cours pour toutes les catégories sociales ont toujours été au centre de nos préoccupations. Le maintien des activités dans la zone de la Foge sur Clarens a aussi été choisi de longue date pour garantir une accessibilité par les transports publics et offrir ainsi en milieu urbain des prestations trop souvent exclusivement présentes dans des espaces campagnards (et inaccessibles aux personnes non motorisées).

La mise en place du futur dépôt de la voirie sous les ponts d'autoroute de la Foge condamne les terrains utilisés par la SLC.

Sans mettre en doute ou contester le bien-fondé du projet de la déchèterie, nous nous permettons de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle prévu un espace de remplacement pour ce Club cynologique ?
2. Si oui, où et dans quel délai ? Sachant que les travaux à la Foge sont prévus de débuter fin mai.

Nous remercions par avance la Municipalité pour ces réponses, qui nous sommes convaincus, seront positives pour ce Club d'utilité publique. »

M. le Municipal Caleb Walther répond à cette interpellation en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Effectivement, la future déchèterie implique le déplacement de l'actuel dépôt de voirie sur l'autre rive de la Baye de Clarens et cela va prendre une partie importante de la surface actuellement à disposition du Club "cynologique".

Avant de répondre aux questions posées par M. Despond, la Municipalité souhaite rappeler que ce Club est au bénéfice d'un bail avec la Commune datant d'une vingtaine d'années pour sa dernière version. Mais ce bail est volontairement précaire, à savoir renouvelable trimestre par trimestre, et que le permis de construire pour l'extension de leur cabane a été délivré à bien plaisir. C'est notamment en tenant compte de cette précarité que la Municipalité avait refusé, il y a une vingtaine d'années, de participer aux frais d'extension du cabanon, invitant les membres du Club à ne pas investir sur des infrastructures qui pouvaient devoir être démontées à brève échéance.

Cette précarité s'explique tout d'abord parce que la parcelle en question est colloquée en zone forestière. De plus, cette parcelle communale est traversée par une parcelle de l'Office fédéral des routes (OFROU), à savoir la surface située directement sous le pont. Pour cette raison, et afin de clarifier l'utilisation de cette parcelle, l'OFROU avait pris contact avec le club pour leur proposer une location en bonne et due forme. Le Club avait refusé cette offre de location et était donc informé qu'une nouvelle affectation de la parcelle sous le pont pouvait être décidée.

C'est justement cette surface, et non pas formellement la surface actuellement louée par la Commune, qui sera utilisée pour le dépôt de la voirie, comme présenté dans le préavis de la déchèterie accepté par votre Autorité.

Avant d'en venir aux réponses, la Municipalité tient encore à rappeler que c'est le seul lieu propice pour le dépôt voirie et que ce déplacement implique déjà une réduction de sa taille. La Municipalité est sensible à l'activité de ce Club et consciente des difficultés que le projet communal implique. Celui-ci ne vise donc pas à compromettre les activités du Club "cynologique", mais à répondre à un objectif public prépondérant.

1. La Municipalité a-t-elle prévu un espace de remplacement pour ce Club "cynologique" ?

La Municipalité a rencontré le Club pour entendre leurs besoins et leurs souhaits. Leur activité nécessite un espace permettant des exercices avec plusieurs chiens en simultané et cela essentiellement les samedis et quelques mercredis soirs. Sur cette base la Municipalité étudie 2 – 3 solutions qui devraient permettre au Club de poursuivre ses activités.

Ces solutions ne seront probablement pas aussi confortables qu'actuellement et peuvent impliquer un déplacement du Club, peut-être même en dehors des limites communales. Le Club étant une fusion de plusieurs Clubs de la région, son Président étant de Corsier et son Vice-président de Bex, il ne semble pas qu'une telle contrainte soit inacceptable.

2. Si oui, où et dans quel délai ? Sachant que les travaux à la Foge sont prévus de débiter fin mai.

La Municipalité vérifie encore la faisabilité de ces propositions et prendra ensuite à nouveau contact avec les responsables du Club afin de discuter de ces propositions. Une de ces solutions pourrait maintenir une activité depuis leur cabanon actuel, les autres impliquant un déplacement des activités du Club. La Municipalité n'entend pas ce soir communiquer plus précisément sur ces solutions, afin d'en discuter en premier lieu, avec les responsables du Club.

Ces solutions pourraient être mises en place assez vite et en attendant, la Municipalité veillera à ce que dans la mesure du possible, les travaux soient compatibles avec les activités du Club. »

M. Florian Despond est satisfait de la réponse et remercie la Municipalité.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

Mme Anne Saito propose de réserver d'ores et déjà des dates au mois de juin. Il y a tout d'abord la Fête de la musique, et le week-end des 19 et 20 juin c'est le village de Tavel qui, cette année, a l'honneur d'organiser la Fête au village.

Le comité de l'Association des intérêts de Tavel prépare déjà la Fête et se réjouit de pouvoir accueillir toutes et tous. Mme Saito fera parvenir aux membres du Conseil des flyers détaillés, avec tout le programme, et les organisateurs se réjouissent beaucoup de recevoir les membres du Conseil et de la Municipalité à Tavel.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica se fait le porte-parole de quelques Conseillers. Ils tiennent à remercier tous les Services communaux pour la réalisation de cette magnifique salle.

Néanmoins, ils regrettent qu'en sortant de cette salle lumineuse pour se rendre aux commodités, il s'agit de s'équiper de lampe frontale pour affronter l'obscurité dans les corridors !

Des millions investis dans cette salle, il devrait rester quelques centaines de francs pour équiper les corridors de détecteurs en l'absence d'interrupteurs lumineux.

Ils invitent donc le Services des domaines et bâtiments de mettre en lumière non seulement la salle du Conseil, mais aussi ses accès latéraux, et d'intervenir rapidement pour éclairer les utilisateurs en mal de lumière.

La discussion continue.

M. Marcel Jost revient sur l'interpellation de Mme Irina Gote, et il lui semble qu'il y a quelques années en arrière, lorsque le MOB faisait des travaux dans les tunnels, il avait aménagé, à la route de Chamby, à environ 100 mètres de Chamby, une infrastructure qui permettait le déversement des wagons sur les camions. Cet aménagement est encore visible par la construction d'un mur en pierres de taille dans le talus de soutènement de la voie du MOB. Donc il faudrait peut-être regarder s'il n'est pas possible de recourir à cette solution pour l'évacuation de la terre du MOB aux Avants.

La discussion continue.

M. Alain Feissli se fait le porte-parole de la Présidence et du comité du Montreux Volley Masters. La manifestation se tiendra à la salle omnisports du Pierrier et le Comité du Montreux Volley Masters a prié M. Alain Feissli de faire savoir qu'il tient à disposition, pour la soirée du 28 mai prochain, deux places pour chaque membre du Conseil. Ces places sont à retirer à l'issue de cette séance auprès du délégué aux sports, M. Julien Chevalley, qui se fera un plaisir de les remettre.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet rappelle que lors de la dernière séance du Conseil il avait été posé la question de savoir si les votes seraient affichés au fur et à mesure sur le tableau électronique. M. le Président Emmanuel Gétaz avait répondu que cela allait faire l'objet d'une discussion du Bureau pour cette séance. Est-ce que cela a été discuté et une solution a-t-elle été trouvée ?

Deuxième remarque au sujet de la salle quant à la technique. Ce soir le WiFi était extrêmement instable, M. Privet s'est fait éjecter à plusieurs reprises. Or il utilise l'enveloppe électronique du Conseil, et heureusement, par sécurité, il a pris la version papier mise à disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Il aimerait donc que l'on puisse régler ce problème de stabilité du WiFi.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'à la première question la réponse est simplement non, le sujet n'a pas encore été abordé. Il croit se rappeler

qu'il avait été dit qu'il fallait laisser les choses s'installer et ensuite revenir sur ce point. Il en parlera avec le Bureau à l'occasion.

En ce qui concerne le WiFi, M. le Président n'est pas compétent, il passera cette "patate chaude" à la CCO.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger se fait le porte-parole de l'Association pour la protection des sites montreusiens qui a l'honneur et le plaisir d'informer le Conseil communal que sa prochaine assemblée générale aura lieu le 4 juin 2015 à 18h00, à l'Hôtel René Capt à Territet. Il précise qu'à cette occasion Mme Evelyne Lüthi-Graf, précédemment archiviste de la Commune de Montreux et qui est actuellement historienne de l'hôtellerie et membre du comité de l'Association Territet 2018, donnera une conférence et présentera le projet Territet Belle Epoque. M. Staeger ajoute que tout le monde est cordialement invité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président tient à s'assurer que tous les membres du Conseil ont complété la circulaire qu'il a fait circuler en début de séance.

Ensuite il rappelle à MM. René Chevalley et Alain Imhof qu'ils doivent rendre leur carte de remplacement à M. Jean-Michel Talon, à l'issue de cette séance.

La prochaine séance aura lieu le 17 juin ici-même, elle débutera à 18h00 et à l'issue de celle-ci on se rendra aux Avants pour le repas traditionnel de la fin de l'année législative.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie beaucoup les membres du Conseil pour leur attention, leur concentration, ainsi que les techniciens, le public, les médias, et souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée.

Il rappelle également que le temps est court pour établir le procès-verbal, et que de ce fait toutes les interventions écrites doivent être envoyées très rapidement à notre secrétaire Charlotte Chevallier qui remercie d'avance les intervenants.

M. le Président lève la séance à 22 h 00.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier